

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal  
du 16 janvier 2013**

Le seize janvier deux mil treize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire.

Etaient présents : LECHEVALIER Alain, POULAIN Joseph, MABIRE Jean-Claude, LECONTE Alain, MABIRE Daniel, MABIRE Edouard, POULAIN Thérèse, TARDIF Philippe, VIVIEN Janine, FEUARDANT Guy, CAILLOT Sylvie.

Absent excusé : SONIHAC Michèle (a donné pouvoir à LECHEVALIER Alain) DROUET Yves-Marie (excusé), JOUANNE Christophe, POULAIN Jérôme

Secrétaire de séance : POULAIN Joseph.

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Emprise foncière parcelle A 799 Hattainville

Ce point portera le numéro 15.

**Informations du Maire**

- Révision du PLU de Barneville-Carteret, RECEPISSE,
- Voyage à Paris élèves CM1 et CM2,
- Arbres terrain ancien Presbytère,
- Branchement eau potable Impasse des Ronds Duval,
- Hameau Daumaille,
- Complémentaire Agents Territoriaux,
- Parcelle B 674 – poste de refoulement,
- Assainissement Hattainville – Compte rendu réunion de chantier,
- Réforme des rythmes scolaires.

**01 – Recensement population 2013 – Création deux postes agents recenseurs :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population pour 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE la création de deux postes d'agents recenseurs (commune répartie en deux districts de collecte) afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 17 janvier au 16 février 2013.

Chaque agent recenseur percevra une rémunération qui sera versée au terme des opérations de recensement et suivant les termes ci-après :

- 1.13 € brut par feuille de logement remplie,
- 1.72 € brut par bulletin individuel rempli
- 33.00 € brut par demi-journée de formation,
- forfait de 80 € net pour les frais de transport.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les arrêtés nécessaires et à pourvoir à la rémunération des agents recenseurs.

### **02 – Bâtiments – devis travaux immeuble commerce :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un compromis de vente a été signé pour le fonds de l'immeuble-commerce « le Relais des Moitiers » et que divers travaux demandés par le nouvel acquéreur sont nécessaires avant la réouverture.

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis se rapportant aux travaux de raccordement des eaux usées et de fourniture et pose de carrelage.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise POULAIN BATIMENT des Moitiers d'Allonne pour un montant HT de 5 651.72 euros.

AUTORISE le Maire à signer le devis précité.

### **03 – Bâtiments – Nettoyage et peinture Monument aux Morts :**

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis se rapportant au nettoyage du Monument aux Morts et à la peinture des lettres des plaques.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise Bertrand REQUIER de Bricquebec pour un montant HT de 1 150 euros.

AUTORISE le Maire à signer le devis précité.

### **04 – Projet de cession du logement communal « Impasse du Clos d'Aubay » :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération n° 05/07.11.12 du 07 novembre 2012 se rapportant à l'aliénation du logement communal 4 Impasse du Clos d'Aubay, demande faite par les locataires actuels Monsieur DESDEVISES et Madame LANDAIS.

Suite aux estimations pour avis auprès des services des Domaines et de la SCP BLEICHER et LAURENT notaires à Barneville-Carteret,

Le Conseil, après en avoir étudié les différentes propositions, et après en avoir délibéré,

DECIDE de mettre en vente le logement communal précité suivant les conditions générales de vente définies ci-après :

- adresse du logement : 4 Impasse du Clos d'Aubay,
- référence cadastrale et superficie de la parcelle : Section B n°1008 de 1 192 m<sup>2</sup>,
- origine de propriété : Acquisition par la commune en juillet 2009 des parcelles B 939 et 941 pour une superficie de 1 730 m<sup>2</sup>,
- vente de gré à gré,
- servitudes : néant,
- modalités et conditions de vente :
  - Prix de mise en vente net vendeur : 130 000 euros
  - Proposition d'acquisition des acquéreurs par courrier adressé à la Mairie des Moitiers d'Allonne,
  - Promesse d'achat des acquéreurs
  - Compromis de vente et acte notarié auprès de la SCP BLEICHER et LAURENT de Barneville Carteret.

AUTORISE le Maire à prendre contact avec les locataires et faire une proposition de vente suivant les conditions précitées,

### **05 – Voirie – CR 38 dit des « Surelles » Choix devis :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que lors de la réunion du 26 septembre 2012 le Conseil avait demandé qu'un bornage soit effectué pour l'élargissement du chemin rural n° 38 dit « des Surelles » au Bosquet.

Mr le Maire présente le document d'arpentage et le plan d'élargissement du chemin ainsi qu'un devis se rapportant à ces travaux d'élargissement et de remise en état.

Le Conseil, après en avoir étudié les documents précités et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise ECOLIVET de Sénoville pour les travaux d'élargissement du chemin rural n° 38 situé au Bosquet et pour un montant de 8 589 euros HT,

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant à cette affaire.

#### **06 – Effacement des réseaux France Télécom – La Vallée :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SDEM 50 en date du 06 décembre 2012 se rapportant à la maîtrise d'ouvrage pour l'effacement des réseaux EDF et France Télécom dans le cadre du projet d'effacement des réseaux à La Vallée sur la commune des Moitiers d'Allonne.

Dans le cadre de la convention établie avec France-Télécom le 19 février 2007, le SDEM 50 se charge d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'effacement des réseaux électriques et du génie civil du réseau télécommunications concernés par ce projet d'aménagement aux conditions suivantes :

- a) Estimation du coût des travaux de génie civil France-Télécom : 7 600 euros TTC
- b) Estimation du coût des travaux de câblage France-télécom : 2 227 euros TTC

La participation de la commune étant de 18 %, l'estimation de la contribution est de 500 euros TTC environ.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DONNE son accord sur les propositions du SDEM 50 concernant les travaux d'effacement situés à la Vallée sur la commune des Moitiers d'Allonne pour un montant de 8 100 euros TTC,

CHARGE Mr le Maire de solliciter le SDEM 50 afin de poursuivre l'étude,

DONNE pouvoir à Mr le Maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

#### **07 – Effacement des réseaux – Hattainville :**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les dernières estimations pour l'effacement du réseau de télécommunication « Hattainville » APS 2012.03.332.19

La participation de la commune pour la confection du génie civil du réseau téléphonique est estimée à 64 000 euros TTC, à laquelle il convient d'ajouter la participation relative aux travaux de câblage (18% du montant à communiquer par France Télécom).

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE la réalisation de l'effacement des réseaux de télécommunication,

DONNE pouvoir au Maire pour signer au nom de la commune la convention câblage France Télécom et toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

#### **08 – PRL – Plan de bornage divers propriétaires – Note honoraire :**

Monsieur le Maire présente au Conseil la note d'honoraires se rapportant au plan d'état des lieux et de bornage du PRL « Les Houguettes » à Hattainville.

Le Conseil, après avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à effectuer le règlement de la note d'honoraires concernant l'affaire précitée pour un montant HT de 4 376.30 euros

DONNE pouvoir au Maire afin d'effectuer les règlements à venir concernant le PRL sur le budget général de la commune. Ces écritures seront transférées sur le budget annexe PRL créé par délibération n°02/07.11.12 du 07 novembre 2012 après le vote du budget 2013.

VALIDE également la proposition d'honoraires concernant l'établissement d'un plan parcellaire comprenant espaces verts, parcelles et espaces publics pour un montant de 2 400 euros HT.

#### **09 – PRL – Projet d'aménagement :**

Monsieur le Maire présente au Conseil l'évolution du projet PRL « Les Houguettes » à savoir :

- L'état d'avancement des acquisitions ou échanges fonciers,
- L'avant-projet d'aménagement débattu en commission,

Il recueille les avis et observations des membres du Conseil

#### **10 – Révision des loyers communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :**

Le Conseil, après en avoir délibéré, fixe les loyers pour l'année 2013 :

- Picart Patrice	460.00 euros
- Duval Marinette	312.00 euros
- Flambard Louise	279.00 euros
- Lemoigne R / Sébesta A	401.00 euros
- Cesne JP	329.00 euros
- Lelierre Chantal	409.00 euros
- Lebelier Louis	409.00 euros
- Lebranchu Arnaud	287.00 euros
- Desdevises Ch / Landais A	547.00 euros

Les loyers seront inscrits à l'article 7521 du budget 2012.

### **11 – Révision du loyer annuel SECMA et redevance tonnage extraction :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 06/07.11.12 en date du 07 novembre 2012 se rapportant à une négociation de la convention en cours établissant le loyer annuel de la SECMA pour la carrière du Bosquet, demande émanant de Mr BEAUJOUAN de la société SECMA.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le loyer annuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 sur la base de 15 000 euros et ce jusqu'à la date du 31 décembre 2013,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention en cours qui sera établi par la SCP BLEICHER et LAURENT.

En ce qui concerne les tonnages extraits de la carrière, le Conseil

DECIDE que le montant sera de 0.36 euros la tonne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **12 – Subventions 2013 :**

Après examen, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADEVA (Ass. Défense des Victimes de l'Amiante)	30.00 €
- Anciens Combattants des Moitiers d'Allonne	40.00 €
- Association d'Aide et d'intégration sociale	35.00 €
- Association Parents d'élèves Les Moitiers	400.00 €
- Association Cantine Scolaire Les Moitiers	400.00 €
- Banque Alimentaire de la Manche	50.00 €
- Centre anti-cancéreux de Caen	35.00 €
- Chorale Intermède	40.00 €
- Club de l'Amitié	100.00 €
- Comice Agricole de Barneville	50.00 €
- Coopérative scolaire « Les Chardons Bleus » (subvention 100 € et voyage à Paris 850 €)	950.00 €
- Côte des Isles Fleurissement	40.00 €
- Côte des Isles Solidarité (Téléthon)	50.00 €
- Croix Rouge	50.00 €
- Judo-club	30.00 €
- Association « Cœur d'enfant » La Barjo	150.00 €
- Lycée Maritime et Aquacole	35.00 €
- Association sportive du Collège A. Miclot	50.00 €
- Paralysés de France	35.00 €
- Prévention Routière	35.00 €
- Secours Catholique	35.00 €
- Secours Populaire	35.00 €
- SEP Ligue française contre la sclérose en plaques	50.00 €
- SNSM (Sauvetage en mer)	160.00 €
- US Côte des Isles	75.00 €
- VMEH (visite Malades Etablissements Hospitaliers)	35.00 €
- Divers	1 200.00 €

Le montant de 4 195 euros sera inscrit à l'article 6574 du budget de l'année 2013.

### **13 – Renouvellement Bail parcelle A 589 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de procéder à la reconduction du bail pour l'occupation par Monsieur DEQUILBEC Bruno de la parcelle A 589 (Les Mielles) d'une surface de 1ha01a84ca.

Le Conseil après en avoir délibéré, propose la reconduction de ce bail sur la base d'un loyer annuel de 55 euros / an.

Le Conseil autorise le Maire à signer avec le preneur, le bail à intervenir.

### **14 – TNT – Problèmes de réception :**

Le Conseil Municipal des Moitiers d'Allonne considérant que :

- 1) depuis le printemps 2010 la réception des programmes de télévision par la TNT est gravement perturbée voire inexistante pour de nombreux foyers de la commune,
- 2) les problèmes techniques causes de cette situation ont été bien identifiés par le CSA et l'ANF (Agence Nationale de Fréquences),
- 3) ces problèmes résultent d'erreurs ou de négligences par le CSA dans la planification de fréquences des émetteurs environnant susceptibles de perturber la réception sur la côte Ouest du Cotentin et d'un suivi insuffisant et inadapté de l'expérience pilote du Département de la Manche par FTN, effectué dans une situation qui n'était pas la situation finale,
  - demande à la Ministre de la Culture et de la Communication et à la Ministre de l'Économie Numérique, de prendre les dispositions permettant de rétablir un service normal de réception des programmes de télévision sur la côte Ouest de la Manche, en faisant effectuer les opérations ci-dessous :

- réaffectation des fréquences de l'émetteur de Cherbourg de telle manière que les programmes TF1, France2, Fr3, Arte et M6 ne soient plus émis sur des fréquences communes avec celles l'émetteur de Brest,
- soutien financier au Conseil Général de la Manche dans son projet d'implantation de réémetteurs, solution prônée par le service technique du CSA comme étant la mieux adaptée pour pallier les graves problèmes rencontrés,
- attire l'attention des Ministres concernés sur le nombre de foyers concernés (environ 15 000) et sur les conséquences de cette situation pour la réception de l'information concernant l'actualité politique.

**15 – Emprise foncière parcelle A 799 Hattainville :**

Monsieur le Maire présente au Conseil, un courrier émanant de Madame Béatrice ANISENSEL de Conflans Sainte Honorine se rapportant à une proposition de cession à la commune d'une emprise foncière de son terrain cadastré A 799 Impasse des Devalous et d'une superficie d'environ 1 000 m<sup>2</sup>, parcelle contigüe aux terrains du projet de PRL sur Hattainville.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à faire une proposition d'achat du terrain pour environ 1 000 m<sup>2</sup> à 30 euros le m<sup>2</sup>.

**⇒ Questions diverses :**

=====

- ✓ Recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2013 effectué par Mesdames Delphine JIMENEZ-GRENIER et Christine MARTIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

Affichage : 10.01.2013 - Convocation 10.01.2013

Conseillers en exercice : 15 – Présents 11– Votants 12

Aux Moitiers d'Allonne, le 17 janvier 2013

Le Maire,

A. LECHEVALIER